



BIARRITZ CAMPING
★★★★

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION 2024

MODALITES DE RESERVATION

La réservation ne sera définitive qu'après réception du contrat de réservation dûment complété accompagné d'un versement de 25% du montant du séjour, à titre d'acompte, majoré des frais de réservation s'élevant à 28€. Les séjours proposés sont en principe disponibles sous réserve de vérification auprès de l'établissement concerné par votre demande.

Le solde devra être réglé au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée au camping, comme stipulé sur la demande de règlement. En cas d'inscription moins de 30 jours avant le début du séjour, le règlement total du dossier sera demandé à la réservation. Tout défaut de paiement dans les délais entraînera l'annulation pure et simple du séjour et l'application des frais d'annulation visés au paragraphe « ANNULATION ».

Les tarifs indiqués sont susceptibles d'évolution. Le camping se réserve le droit de modifier les tarifs à tout moment. Les séjours seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de la réservation, et ce, sous réserve des disponibilités. Il est conseillé de vérifier le tarif applicable en contactant directement le camping. Les offres et promotions sont non rétroactives et non cumulables entre elles.

Les personnes de moins de 18 ans non accompagnés ne sont pas autorisées à séjourner dans notre camping.

CONDITIONS DE SEJOUR

À réception du solde de votre réservation, vous recevrez (par mail ou par courrier) une confirmation de réservation et qui devra être présentée au camping à votre arrivée. En général, les arrivées se font à partir de 16 h 30 pour les locations (14 h 00 pour les emplacements) et les départs avant 11 h 00 pour les locations (12 h 00 pour les emplacements). Cependant, nous vous permettrons l'accès à nos infrastructures toute la journée le jour de votre arrivée et le jour de votre départ. Il est conseillé d'informer le camping de votre heure approximative d'arrivée.

Il appartient au client de respecter le règlement intérieur du camping. **Le non-respect du règlement qui aurait fait l'objet d'une expulsion ne donnerait droit à aucun dédommagement ni remboursement.** Les objets ou effets personnels du client relèvent strictement de sa propre responsabilité. Vous êtes tenus de vous assurer contre les risques inhérents à l'occupation du locatif en cas de vol, perte, ou tout dommage pouvant survenir pendant votre séjour.

En cas de force majeure ou cas fortuits, le camping ne pourrait être tenu pour responsable des nuisances qui viendraient perturber votre séjour (sécheresse, inondations, coupures d'électricité, d'eau, de gaz, ...) Sauf faute avérée, le camping ne peut être tenu responsable des actes de tiers avec lesquels ils n'ont pas de contrat. Les clients seront informés de ces éventuelles nuisances à la seule condition que nous en soyons nous-mêmes informés.

CABANES ET MOBILE HOMES

Après avoir réservé, vous recevrez un lien de paiement en ligne afin de régler votre caution. La caution n'est pas débitée. Nous vous informons que 85 € seront retenus si le ménage de la location n'avait pas été fait. Tout objet ou matériel cassé sera facturé afin d'être remplacé par le camping. Le véhicule des personnes ayant loué une cabane ou le deuxième véhicule pour les autres locations ou emplacements devront être garés dans le parking extérieur du camping.

Il est strictement interdit de rajouter des tentes sur les emplacements des mobil homes et cabanes. Le nombre maximum d'occupants est la capacité indiquée pour chaque type de location.

DELAI DE RETRACTATION

En vertu de l'article L.121-20-4 du Code de la Consommation, l'ensemble des services et prestations proposées, n'est pas soumis au droit de rétractation prévu aux articles L.121.20 et suivants du Code de la Consommation. En conséquence, les prestations de services d'hébergement commandées sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation ci-dessous.

ANNULATION / MODIFICATION/ INTERRUPTION / RETARD

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée, d'un départ anticipé ou d'une modification du nombre de personnes (que ce soit pour la totalité ou une partie du séjour prévu).

En cas de retard : Merci de nous aviser obligatoirement (e-mail ou courrier) ou par téléphone dans les 24H avant votre arrivée.

En cas d'interruption : Lorsque le séjour est commencé, la totalité du prix du séjour reste acquise au camping, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé ou arrivée retardée, quelles qu'en soient les raisons.

En cas de modification :

Jusqu'à 14 jours avant l'arrivée, le séjour peut être modifié gratuitement s'il a lieu dans la saison en cours (du Avril à octobre 2024).

Toute différence tarifaire au moment de la modification entre l'ancien et le nouveau séjour sera à la charge du client. Si le nouveau séjour s'avérait moins cher que l'ancien, il ne sera procédé à aucun remboursement de la différence.

En cas d'annulation, le client doit immédiatement en informer le camping par écrit (mail ou lettre recommandée).

Toute annulation entraîne l'exigibilité des frais suivants :

DATE D'ANNULATION	FRAIS D'ANNULATION DUS PAR LE CLIENT
J-30 date du séjour et au-delà	La totalité de l'acompte soit 25% du séjour sera retenu
J-29 à J-7 de la date de début de séjour	100% du montant total du séjour

Dans tous les cas, les frais de réservations 28€ seront conservés.

ANNULATION EN CAS DE PANDEMIE

A . **En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement** pendant les dates du séjour réservé (à laquelle est assimilée à une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure où le Client est concerné directement par l'application de cette mesure) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au Prestataire, les sommes versées d'avance par le Client au titre de la réservation du séjour feront l'objet **d'un remboursement** dans un délai de 30 à 60 jours ouvrés.

Le Prestataire ne saurait toutefois être tenu à un dédommagement complémentaire au-delà de ce remboursement des sommes déjà versées au titre de la réservation du séjour.

B . Par dérogation aux dispositions de l'article **ANNULATION**, toute annulation du séjour dûment justifiée par le fait que le Client **serait atteint par la COVID 19** (infection) ou autre infection considérée comme relevant d'une pandémie, ou serait identifié comme **cas contact**, et que cette situation remettrait en cause sa participation au séjour aux dates prévues donnera lieu à la délivrance **d'un avoir valable 12 mois non remboursable.**

Les frais de réservations d'un montant de 28 euros tels que prévus aux conditions générales resteront acquis au Prestataire. Dans tous les cas, le Client devra impérativement justifier de l'événement le rendant éligible à ce droit à annulation.

C. Par dérogation aux dispositions de l'article **ANNULATION**, dans l'hypothèse où le Client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (**confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières**), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et d'accueillir les Clients, le Prestataire émettra un avoir correspondant aux sommes versées par le Client, déduction faite des frais de réservation d'un montant de 28€ qui resteront acquis au Prestataire. Cet **avoir, non remboursable et non cessible, sera valable 12 mois.**

Assurance Annulation « **Campez Couvert** » avec « **EXTENSION COVID**»

L'assurance annulation évolue avec la mise en place d'une extension COVID. Elle couvre la COVID individuellement en tant que maladie, maladie grave ou cause décès, et ce pour toutes les garanties, qu'elles soient d'assurance ou d'assistance.

Biarritz Camping propose une assurance annulation et interruption dans le contrat de réservation via le partenaire **Gritchen Affinity**.

En cas d'annulation, le client devra impérativement prévenir le camping de son désistement dès la survenance d'un évènement empêchant son départ par courrier ou par mail.

Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponibles sur le site www.campez-couvert.com ou auprès du camping), le client devra aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs :

- En ligne par internet : www.campez-couvert.com
- Par e-mail : sinistre@campezcouvert.com
- Par courrier : Gritchen Toledé et associés - Service sinistres
27 rue Charles Durand- CS 70139 - 18021 BOURGES CEDEX

Pour plus de renseignements, toutes les conditions générales de l'assurance sont consultables sur le site : www.campez-couvert.com

En cas d'interruption ou annulation du séjour par un client n'ayant pas souscrit à l'assurance, Biarritz Camping ne remboursera en aucun cas les sommes versées et / ou dues.

DROIT A L'IMAGE

Vous autorisez le Biarritz camping, ainsi que toute personne que le Biarritz camping souhaiterait se substituer, à vous photographier, vous enregistrer ou vous filmer pendant votre séjour au Biarritz camping et à exploiter les dites images, sons, vidéos et enregistrements sur tous supports (en particulier sur les sites ou pages Internet du Biarritz camping - dont Facebook et Instagram - sur les supports de présentation et de promotion du Biarritz camping et sur les guides de voyage touristiques). Cette autorisation vaut tant pour vous que pour les personnes hébergées avec vous. Elle a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation des établissements et ne pourra en aucune façon porter atteinte à votre réputation. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour tous pays et pour une durée de 5 ans.

MEDIATION

En cas de litige et après avoir saisi la Direction de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes :

BAYONNE MEDIATION

32 Rue du Hameau

64200 Biarritz

<https://www.bayonne-mediation.com/>

Les chiens sont strictement interdits.